



PEDT

Avant Projet Éducatif Territorial

Asnières sur Nouère - Balzac - Marsac -
Vindelle



Novembre 2013

Coordination:

SIVOM des ASBAMAVIS
Place Jean-Louis Guez de Balzac
16430 Balzac
Présidente : Martine LIEGE-TALON

Correspondant :

Christine MARINATO-LEDAIN
Directrice du SIVOM des ASBAMAVIS
05 45 68 29 34
asbamavis@balzac.fr

PREAMBULE

Quelle belle opportunité pour les élus d'un territoire que d'imaginer un espace de réflexion commun à toutes les ressources humaines afin d'offrir aux enfants une véritable continuité éducative. Qu'il s'agisse d'élus, d'enseignants, de parents d'élèves, d'associations, de services de l'Etat, du département ou de la CAF... l'objectif commun sera de mettre en lien, de favoriser l'échange, de faciliter l'émergence d'idées permettant à l'enfant de s'installer dans la nouvelle rythmicité scolaire.

Le territoire constitué de 4 communes : Asnières-sur-Nouère, Balzac, Marsac et Vindelle a choisi, depuis 2008, de mettre en place une véritable politique jeunesse, cohérente et évidente au travers de la mise en place d'un SIVOM, en charge de l'accueil de loisirs.

L'organisation en ALSH et maison des jeunes, avec la présence d'un personnel titulaire, professionnel de l'animation, ainsi que l'offre d'activités variées sont de véritables atouts dans la préfiguration du futur projet.

La volonté des élus et du personnel communal, d'offrir des rythmes scolaires et des temps périscolaires de qualité ainsi que la richesse du tissu associatif constituent des atouts majeurs pour le territoire.

Le SIVOM, en charge de la coordination, a proposé la mise en place de commissions techniques, qui seront des lieux d'échanges, d'expression de propositions d'actions entre tous les acteurs.

Certains thèmes ou axes forts, comme la découverte de la vie des écoliers dans 4 pays du monde, ont déjà été repérés.

De nombreuses activités déjà opérationnelles au travers des LAE (loisirs après l'école), tels que le jardinage, les arts plastiques, le tennis seront pérennisées tout en favorisant le lien intergénérationnel.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée 2013 s'est effectuée avec une configuration des temps scolaires et périscolaires qui sera abondée, enrichie, transformée et développée tout au long de la vie de ce PEDT.

Martine LIEGE-TALON

Présidente du SIVOM des ASBAMAVIS

TERRITOIRE CONCERNE

Situation géographique du territoire concerné

Le territoire concerné est constitué de **4 communes, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Marsac et Vindelle**, situées sur le territoire de la Communauté de Communes Braconne Charente au cœur du département de la Charente.

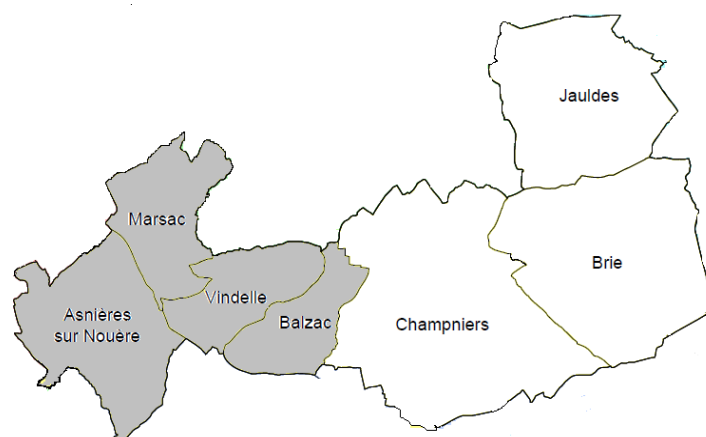
En janvier 2008, ces 4 communes ont fait le choix de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) afin de mutualiser leur compétence enfance-jeunesse, leurs locaux, leurs moyens et le personnel afin de proposer un service de qualité en matière de loisirs pour les enfants et les jeunes du territoire.

Le SIVOM des ASBAMAVIS est composé de deux pôles, un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) concernant les communes de Balzac et de Vindelle et un Pôle Loisirs Educatifs (PLE) concernant les quatre communes.

Il a été désigné par les membres délégués pour assurer la coordination du PEDT lors du comité syndical du 4 juin 2013.

Le regroupement de 4 communes sur les 7 qui constituent le territoire de la Communauté de Communes Braconne Charente, constitue le troisième pôle jeunesse au même titre que Brie/Jauldes et Champniers, équilibrant ainsi les services jeunesse sur le territoire intercommunal.

La CDC a une superficie de 160.01 km² et compte 13 975 habitants.



Les 3 communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac et Vindelle ont appliqué la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013. La commune de Marsac, appartenant au RPI Montignac/Marsac et dépendante du choix des collectivités partenaires, ne l'appliquera qu'à la rentrée de 2014. Toutefois la commune s'inscrit dans la réflexion du PEDT dès à présent.

Superficie, nombre d'habitants, densité de population

	Asnières-sur-Nouère	Balzac	Marsac	Vindelle
Superficie (km ²)	21.17	9.64	13.34	10.93
Nombre d'habitants	1132	1284	805	980
Densité de population (hab./km ²)	53,5	133,2	60,3	89,7

Source : INSEE 2009

4201 habitants sur l'ensemble du territoire.

PUBLIC CONCERNE

Écoles du territoire

4 écoles publiques primaires sur le territoire, 16 classes.

École	Cycle	Nombre de classes	Nombre d'élèves par cycle	Nombre d'élèves par école
Asnières sur Nouère	Élémentaire	3	64	116
	Maternelle	2	52	
Balzac	Élémentaire	1	21	121
	Maternelle	3	78	
	Élémentaire/Maternelle	1	11/11	
Vindelle	Élémentaire	4	106	106
Marsac	Maternelle	2	40	40

Soit 388 élèves : 181 maternelles et 207 élémentaires

Balzac et Vindelle sont en RPI

Marsac est en RPI avec Montignac (Mise en place des nouveaux rythmes en 2014)

Pour information: Montignac, école élémentaire, 3 classes, 74 élèves.

Equipements (inventaire)

Vindelle
Classes / cours d'école
Salle de garderie
Salle informatique
Salle des fêtes (Fins Bois)
Terrain de tennis
Terrain de foot
Prairies autour de l'école

Marsac
Classes / cours d'école
Salle de garderie
Salle de motricité
Salle des fêtes
Terrain multisports
Terrain de foot
Salle des associations (éloignée de l'école)

Asnières-sur-Nouère
Classes / cours d'école
Salle de garderie
Salle de motricité
Bibliothèque
Salle communale (ancienne cantine)
Salle des fêtes
Terrain de tennis
Terrain de foot
Plateau multisports

Balzac
Classes / cours d'école
Salle informatique
Salle de garderie
Ancienne cantine
Bibliothèque
Salle des associations
Salle des fêtes
Terrain de tennis
Terrain de foot
Plateau multisports

De nombreux locaux, dans ou à proximité des écoles, peuvent être mis à disposition. Les salles de classes sont réservées en priorité aux activités pédagogiques complémentaires (APC) encadrées par les enseignants.

Associations

Communes	Nombre d'associations
Asnières-sur-Nouère	12
Balzac	23
Marsac	8
Vindelle	11

Le territoire dispose d'un **riche potentiel associatif**, avec plus de 50 associations connues à ce jour. D'autres associations situées en dehors du territoire sont repérées comme intervenants possibles.

Accueils de loisirs

Le pôle loisirs éducatifs du SIVOM des ASBAMAVIS a pour objectif :

- ✗ le développement des loisirs éducatifs en milieu rural
- ✗ la gestion des centres de loisirs sans hébergement en accueil extrascolaire pour les enfants âgés de 3 à 11 ans
- ✗ la gestion des temps d'accueil extrascolaire et périscolaire pour les adolescents âgés de 11 à 18 ans.

Les locaux mis à disposition par les communes sont les écoles de Balzac et de Vindelle.

4 animatrices qualifiées sont ainsi disponibles pour animer les temps d'activités périscolaires (TAP). L'une d'entre elles est référente de la coordination de ces TAP au sein du SIVOM.

Autres lieux et autres intervenants...

Dans le cadre du temps scolaire, des communes ont mis en place des propositions d'accueil :

- ✗ dans des lieux disposant d'un accueil par un professionnel (**bibliothèque**)
- ✗ dans des **jardins pédagogiques** avec intervention de jardiniers bénévoles (« De la graine à l'assiette »)
- ✗ dans les restaurants scolaires dans le cadre des **ateliers goûts** (« De la graine à l'assiette »), encadrés par les responsables des restaurants scolaires, une diététicienne, des bénévoles (parents, élus)

Objectifs recherchés :

- ✗ favoriser l'accès aux connaissances en matière de culture, d'environnement, de nutrition
- ✗ introduire le lien intergénérationnel

DIAGNOSTIC

Lors du premier comité de pilotage du 26 septembre 2013, une commission technique a été constituée sur le thème « diagnostic et besoins ».

Un des rôles de cette commission sera d'établir un état des lieux complet du territoire, permettant de présenter un **recueil de données objectives** sur le contexte local, ses atouts, ses faiblesses, ses moyens humains et matériels.

Au travers d'un **diagnostic partagé**, l'analyse de cet état des lieux va permettre l'**identification des besoins et des attentes de la population**.

ACTIONS MISES EN PLACE AVANT LE PEDT

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires

✕ Garderie municipale

Dans chacune des 4 écoles du territoire, des garderies municipales sont mises en place.

Asnières-sur-Nouère : à partir de 7h30 et jusqu'à 18h15

Balzac : à partir de 7h15 et jusqu'à 18h45

Vindelle : à partir de 7h et jusqu'à 19h

Marsac : à partir de 7h et jusqu'à 18h45

✕ Loisirs Après l'Ecole

Dans chacune des 4 communes ont été proposés des temps d'activités appelés « Loisirs Après l'Ecole », encadrés par les animatrices du SIVOM des ASBAMAVIS.

Concernant l'année scolaire 2012-2013 :

Commune	Cycle	Nombre de séances	Nombre d'heure par séance	Nombre de présence/enfants
Asnières-sur-Nouère	Maternelle Elémentaire	78	1h30	984
Balzac	Maternelle	9	1h45	53
Balzac-Vindelle	Elémentaire	71	1h45	793
Marsac	Maternelle Elémentaire	28	1h	560

Activités proposées pour le LAE :

- x atelier bijoux
- x atelier scientifique
- x arts plastiques
- x création d'un journal
- x jardinage
- x éveil musical
- x jeux de lutte
- x tennis de table
- x badminton
- x tir à l'arc
- x basket
- x golf
- x course d'orientation

Activités extrascolaires

Un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans, ainsi qu'une Maison Des Jeunes (MDJ) pour les adolescents de 11 à 17 ans sont animés par le SIVOM des ASBAMAVIS.

Des activités sportives et culturelles sont proposées par des associations ou des clubs sportifs du territoire, comme le foot, le tennis, le Viet Vo Dao, le dessin, le tennis de table.

L'association « Planche de cirque » propose des animations autour des arts du cirque.

NOUVEAUX HORAIRES DES ÉCOLES

Vindelle

	7h00	9h00	12h00	13h30	14h15	16h30	19h00
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	APC / TAP	Enseignement	Garderie	
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	APC / TAP	Enseignement	Garderie	
	7h00	9h00	12h00	13h30	15h45	16h30	19h00
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
	7h15	9h00	12h00	12h30			
Mercredi	Garderie	Enseignement	Garderie				

Asnières-sur-Nouère

	7h30	8h45	11h45	13h15	15h30	16h15	18h15
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
	7h30	8h30	11h30	12h			
Mercredi	Garderie	Enseignement	Garderie				

Balzac

	7h15	9h00	11h40 ou 12h25	13h10 ou 14h00	15h45	16h30	18h45
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
	7h15	9h00	12h00	12h30			
Mercredi	Garderie	Enseignement	Garderie				

L'aménagement initial, choisi par l'école de Vindelle, est susceptible d'évoluer vers un alignement des horaires scolaires identique sur les 4 jours entiers.

Toutefois, cette demande devra être formulée par les élus, obtenir l'accord du DASEN et être présentée en Conseil Départemental de l'Education Nationale, pour être mise en place.

Afin que des propositions d'activités cohérentes soient formulées et mises en place dès la rentrée 2013, les 3 communes concernées ont adapté leur dispositif de garderie (personnel, lieux), les modalités de transport, et proposé des thèmes d'activités à minima.

Ces propositions seront **évolutives**, voire transformées lors de la rédaction du PEDT, **après réflexion au sein des différentes commissions.**

Ces dernières devront s'assurer de la **cohérence de ces temps périscolaires avec les projets existants** (projet d'écoles, associatifs, de collectivité...) ceci dans un souci de **continuité éducative**.

Activités pédagogiques complémentaires (APC)

- x Activités pédagogiques encadrées par les enseignantes (sont considérées comme prioritaires).

Actions sur les temps d'activités périscolaires (TAP) mises en place par les municipalités

- x Garderie encadrée par le personnel communal
- x Bibliothèque encadrée par la bibliothécaire
- x Jardins pédagogiques encadrés par des bénévoles et les enseignantes
- x Ateliers « saveurs et nutrition » encadrés par une diététicienne missionnée par le Pays d'Entre Touvre & Charente
- x Ateliers périscolaires encadrés par le SIVOM des ASBAMAVIS
- x ...

Clubs sportifs

- x Viet Vo Dao
- x Tennis
- x Des associations se sont déjà positionnées, d'autres sont en réflexion.
- x ...

Premières pistes de réflexion avec les associations

Au cours de la première commission technique « Partenariat avec le milieu associatif » qui s'est tenue le 12 novembre 2013, quelques pistes de réflexion se sont dégagées :

Plusieurs associations se sont positionnées pour des interventions à raison d'une fois par trimestre et par école ;

✓ Un axe fort a été mis en évidence et concerne « l'école dans le monde » avec l'intervention de 4 associations qui seraient en capacité de présenter aux enfants lors des TAP :

- l'enfant à l'école en Inde, au Sénégal, au Maroc et en Italie,
- l'habitat,
- une approche linguistique éventuelle pour l'Italie.

En lien avec ces associations, les bibliothèques d'Asnières et de Balzac proposeront des ateliers lecture autour de ces pays.

✓ Autres propositions :

- découverte du tennis par l'école de tennis de Balzac et réflexion en cours par celle d'Asnières ;
- activité musicale par Kevrenn avec : découverte des instruments de type cornemuse, bombarde et percussions, approche du rythme, des accords et des notes ;
- intervention d'un correspondant local de la Charente Libre (découverte de la rédaction d'un article et de la construction d'un journal) ;
- jeux avec les personnes du Temps libre (intergénérationnel) ;
- intervention d'un moniteur d'auto école pour des informations de type « Prévention routière » ;
- préparation par l'Union Départementale des Donneurs de Sang d'un kit pédagogique à destination des enfants sur le thème « Qu'est ce qu'un don de sang ? » accompagné par un intervenant local (rentrée scolaire 2014) ;
- intervention des jardiniers dans la poursuite du projet « La graine à l'assiette » ;
- fabrication d'un bonhomme carnaval par l'APE de Balzac Vindelle ;
- semis de cucurbitacées par l'APE d'Asnières sur Nouère .

Plusieurs interrogations ont été soulevées :

- assurances : une formule de contrat de bénévole signé par le maire, le président de l'association et chaque bénévole intervenant serait envisagée
- frais de déplacement
- achat de matériel
- nombre d'enfants à encadrer
- lieu de l'intervention
- présence d'animateur ou de personnel de garderie lors des interventions des bénévoles

Ces questions seront abordées au cours de la réunion de la commission « Organisation et communication ».

**Les thèmes principaux proposés concerneront la découverte du monde,
l'intergénérationnel, la découverte du tennis, la musique, la lecture, le jardinage,
l'activité journalistique, les arts plastiques...**

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Animations proposées par le SIVOM des ASBAMAVIS

x Domaines d'activités et périodes d'action

	Période 1 De septembre à la Toussaint	Période 2 De la Toussaint à Noël	Période 3 De Noël aux vacances d'hiver	Période 4 Des vacances d'hiver aux vacances de printemps	Période 5 Des vacances de printemps à juillet
<i>Nbre de semaines</i>	4	7	7	7	7
<i>Nbre d'ateliers/semaine</i>	7	7	7	7	7
Asnières-sur- Nouère	Jeux	Activités d'éducation à l'environnement	Activités scientifiques	Activités artistiques et culturelles	Activités sportives
Balzac	Activités sportives	Activités artistiques et culturelles	Jeux	Activités scientifiques	Activités d'éducation à l'environnement
Vindelle	Activités d'éducation à l'environnement	Activités scientifiques	Activités artistiques et culturelles	Jeux	Activités sportives

x Exemple d'animations par domaine d'activité

Domaine d'activité	Exemples d'animations	Objectifs
Activités sportives	Jeux collectifs (thèque, ballon prisonnier, poule renard vipère,...) Activités athlétiques Activités d'orientation Jeux de lutte Jeux de raquettes (tennis, badminton) Sports collectifs (basket, foot, hand,...) Activités d'expression (cirque, danse...) Activités de précision (pétanque, lancers, tir à l'arc, golf...) Parcours de motricité ...	Partager des bons moments entre copains. Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel. Développer la coordination, la motricité. Offrir l'accès à de nouvelles pratiques sportives.
Activités d'éducation à l'environnement	Jeux nature Écoute et observation Croquis Jeux de plateau, jeux de rôles ...	Partager des bons moments entre copains. Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel. Découvrir la faune et la flore de manière ludique.

✕ Nombre d'enfants pouvant être encadrés par les animateurs du SIVOM des ASBAMAVIS

Communes	Nombre de créneaux X nombre d'enfants	Nombre d'enfants pouvant être accueillis par semaine	Nombre d'enfants inscrits aux activités proposées par le SIVOM (en septembre)
Asnières-sur-Nouère	3 créneaux X 14 = 42 enfants 4 créneaux X 18 = 72 enfants	114	39
Balzac	5 créneaux X 14 = 70 enfants 2 créneaux X 18 = 36 enfants	106	80
Vindelle	7 créneaux X 18 = 126 enfants	126	75

Actuellement, tous les enfants qui souhaitent participer aux activités proposées par le SIVOM ont la possibilité d'y participer 1 à 2 fois par semaine selon les écoles.

MODALITES D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION

Informations auprès des familles

- ✕ réunions d'informations et de concertations avec les parents d'élèves
Asnières-sur-Nouère : 3 réunions, 2 avec les représentants du conseil d'école, l'APE et les enseignants, 1 avec tous les parents.
Balzac : 4 réunions avec les enseignants de Balzac et les élus.
Vindelle : point régulier entre l'élue référente et les enseignants de Vindelle.
Balzac-Vindelle : 1 réunion avec les représentants du conseil d'école.
2 conseils d'école et 1 réunion avec l'ensemble des parents du RPI.
- ✕ distribution de programmes des TAP dans les cahiers d'écoles
- ✕ affichage

Inscriptions

- ✕ inscription par période de vacances à vacances
- ✕ inscription des enfants par les familles
- ✕ listes d'enfants établies par les animateurs

Tarification des garderies

Garderie d'Asnières-sur-Nouère : matin 0,80€, mercredi 0,80€, soir 1€
Garderie de Balzac : matin 0,75€, soir 0,95€
Garderie de Marsac : matin 1€, soir 1€
Garderie de Vindelle: matin 0,87€, soir 1,07€

Dans toutes les écoles, gratuité des activités lors des TAP.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES & PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

« L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles,(...) et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui".

Circulaire N°2013-036 du 20 mars 2013

Volonté de développer une dynamique enfance-jeunesse

✓ travail autour des conditions favorisant la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes du territoire

Démarche partenariale et participative

✓ outil de collaboration locale, fruit d'une réflexion de tous les acteurs locaux qui souhaitent s'impliquer pour l'avenir des jeunes du territoire.

Engagement contractuel

✓ entre les collectivités, les services de l'État et les organismes partenaires.

Coopération éducative

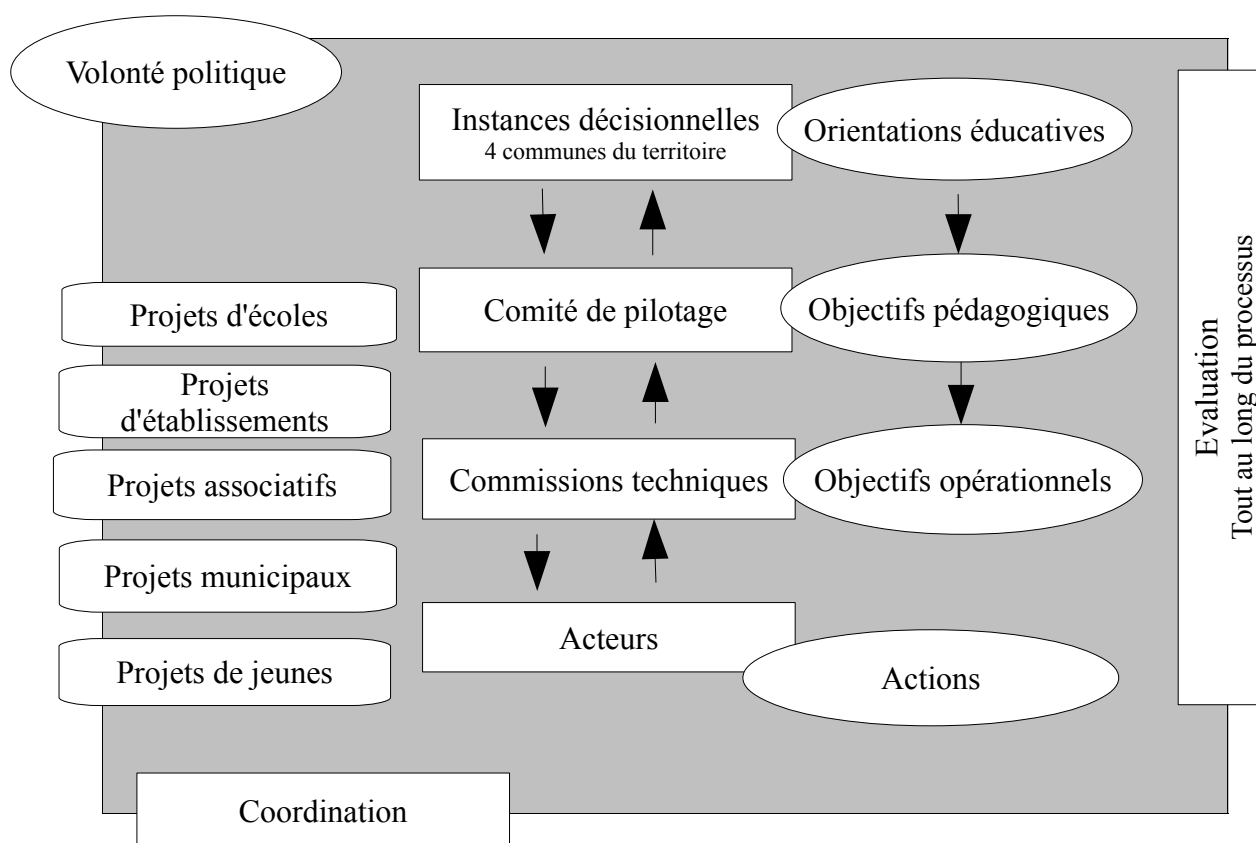
✓ proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, intégrant les projets existants (projets d'écoles, d'associations, de collectivités...)

✓ mobiliser toutes les ressources afin de garantir la continuité éducative.

Formalise l'engagement des différents partenaires

✓ permet d'assurer une meilleure articulation des interventions et une cohérence entre les différents temps et entre les différents espaces, scolaires, péri et extra scolaires.

FONCTIONNEMENT DU PEDT



Les instances décisionnelles

Les décisions sont prises au sein de chacun des quatre conseils municipaux.

Réunies autour d'une même volonté politique, ces instances ont pour rôle de :

- ✗ de définir les orientations éducatives
- ✗ de missionner le comité de pilotage pour l'élaboration du PEDT
- ✗ de valider toutes les décisions opérationnelles et budgétaires

Le comité de pilotage

Composé d'élus locaux, de représentants des services de l'État (DSDEN, DDCSPP, CAF, CG...), de parents, d'enseignants, de représentants associatifs, ce groupe est garant de la cohérence du PEDT.

Son rôle est :

- ✗ d'être une instance de concertation, de réflexion, d'échange des idées et des expériences, qui fait des propositions en direction de l'instance politique
- ✗ d'initier le diagnostic
- ✗ de définir les objectifs pédagogiques
- ✗ de fédérer les acteurs du territoire
- ✗ de mutualiser les ressources

- x d'impulser et d'assurer le suivi des actions
- x d'évaluer le projet et d'anticiper les évolutions

Les commissions techniques

Composées d'élus locaux, de représentants des services de l'État (DSDEN, DDCSPP, CAF, CG...), de parents, d'enseignants, de représentants associatifs.

Ces commissions ont pour rôle :

- x d'être une instance de concertation, de réflexion, d'échange des idées et des expériences
- x d'analyser les différentes données recueillies
- x de faire des propositions concrètes d'actions et d'organisation

La coordination

La coordination a été confiée par l'instance décisionnelle au SIVOM des ASBAMAVIS.

Son rôle est :

- x de repérer et de mobiliser les acteurs du territoire
- x de proposer une méthode de travail (du diagnostic à l'évaluation)
- x de soumettre un plan de communication
- x d'animer les réunions du comité de pilotage
- x d'analyser et de synthétiser
- x de rédiger le PEDT

ORIENTATIONS EDUCATIVES

Les **orientations éducatives seront proposées par chaque conseil municipal** en intégrant le fait que:

- x le PEDT est un projet politique qui émane de la volonté de développer une véritable dynamique enfance-jeunesse
- x le PEDT installe une coopération éducative
- x le PEDT doit permettre l'accès au plus grand nombre

A tout instant, le coordinateur du projet devra s'assurer de la mise en lien et de la cohérence entre les orientations éducatives et les différents projets existants (projets d'écoles, d'associations...) afin de définir des objectifs éducatifs et opérationnels ainsi que des actions qui soient les plus pertinentes possibles.

Les partenaires institutionnels :

- x Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
- x Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- x Conseil Général (CG)
- x Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- x Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- x Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- x ...

Les élus locaux et les techniciens des collectivités :

- x les maires et élus en charges des affaires scolaires
- x les agents communaux
- x l'élú référent en charge de la jeunesse à la CDC Braconne Charente
- x le coordinateur jeunesse de la CDC Braconne Charente
- x les élus du SIVOM des ASBAMAVIS

Les enseignants

- x les directeurs et enseignants des écoles du territoire

Les parents d'élèves

- x les représentants des parents d'élèves aux conseils d'écoles
- x les membres de l'Association des Parents d'Elèves (APE)

Les associations

- x les associations et clubs sportifs du territoire
- x les associations situées en dehors du territoire, repérées comme intervenants possibles

COMMISSIONS TECHNIQUES

Les axes de travail des 4 commissions techniques ont été proposés lors du premier comité de pilotage :

- x **Diagnostic et besoins**
- x **Lien entre les projets** (d'écoles, de collectivité, d'association...)
- x **Partenariat avec le milieu associatif**
- x **Organisation et communication**

ÉVALUATION DU PROJET

L'évaluation permet de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des dispositifs proposés. Il est important d'associer les acteurs concernés, de faire des évaluations tout au long du processus, ainsi que d'effectuer des restitutions régulières.

Cette évaluation constante permettra, si cela est nécessaire, de réajuster, de rééquilibrer les actions, de proposer de nouveaux axes de développement.

Au travers du processus d'évaluation il semble indispensable d'adopter une posture d'observateur, notamment eu égard aux modifications de fonctionnement des structures, et aux changements de comportement...

Plusieurs indicateurs d'**observation et d'évaluation** pourront être retenus :

Des indicateurs quantitatifs :

- x nombre d'enfants inscrits sur les différentes actions
- x nombre d'ateliers proposés
- x nombres d'activités différentes proposées
- x taux d'absentéisme
- x nombre d'intervenants (bénévoles, associations...)
- x réunions d'échanges
- x ...

Des indicateurs qualitatifs :

- x fatigue des enfants
- x diversité des actions proposées (équilibre du menu)
- x qualité de l'offre éducative
- x accessibilité
- x ...

Mairies d'Asnières-sur-Nouère, de Balzac, de Marsac et de Vindelle

Durée du projet :

3 ans : 2013-2014 / 2014-2015 / 2015-2016



Mairie d'Asnières sur Nouère

MAIRIE DE



BALZAC
CHARENTE

Mairie de Balzac



Mairie de Vindelle



Mairie de Marsac



SIVOM des ASBAMAVIS